



UWGC 4

Société en commandite par action au capital de 2.368.300€
Siège social : 13 allée de Chartres
33000 BORDEAUX
953 378 379 RCS BORDEAUX

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Pièces à fournir :

- Le présent bulletin de souscription complété et signé ;
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile à jour daté de moins de trois mois ;
- KBis à jour datant de moins de 3 mois pour les personnes morales ;
- Un chèque ou un ordre de virement à l'ordre de " UWGC 4 " correspondant au montant total de la souscription.

Rappel :

- Les investisseurs sont informés que la présente offre d'actions ordinaires non cotées par offre au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.
- **Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre connaissance du Document d'Information Synthétique (DIS) et notamment des facteurs de risques qui y sont décrits.** Les principaux facteurs de risques sont détaillés dans le DIS à la section II « Risques liés à l'activité de l'Emetteur et à son projet » et IV.3 « Risques attachés aux titres offerts à la souscription ».
- Des exemplaires du DIS sont disponibles sans frais au siège de la société (13 allée de Chartres, 33000 Bordeaux) et sur le site internet <http://www.uwine-grandscrus.fr/4>.

Période de souscription : du 1er août 2023 au 31 juillet 2024

Je soussigné, _____
agissant en qualité de représentant de la société _____

demeurant au _____

Email : _____ Téléphone (mobile de préférence) : _____

Après avoir pris connaissance :

- Des statuts de la Société UWGC 4 ;
- Du Document d'Information Synthétique relatif à l'offre d'actions ordinaires non cotées de la Société UWGC 4 ;
- Du procès-verbal des décisions de la Gérance de UWGC 4 en date du 30 juin 2023 au titre duquel la Gérance a décidé de procéder à une augmentation du capital, par offre au public d'un montant inférieur à 8.000.000 d'euros, en France, par émission de 750.000 actions ordinaires nouvelles maximum à émettre par la Société, selon les termes et conditions qui suivent (ci-après l'« Offre ») :
- Le prix de souscription d'une action ordinaire nouvelle est de 10 euros (soit 10 euros de valeur nominale et 0 euro de prime d'émission par action).
- Toute personne physique ou morale ou autre entité, française ou étrangère, à l'exclusion des US Persons au sens de la réglementation américaine (DFA - Dodd Frank Act) peut souscrire à cette augmentation de capital, le montant minimum de souscription par Souscripteur étant fixé à 10.000 euros (correspondant à la souscription de 1.000 actions).
- Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital ne pourra excéder 7.500.000 d'euros et le prix d'émission global sera d'un montant maximum de 7.500.000 euros.
- Les actionnaires actuels ne bénéficient pas d'un droit préférentiel de souscription sur l'émission des 750.000 actions ordinaires nouvelles. Les actions ordinaires nouvelles seront attribuées aux souscripteurs selon la règle « premier arrivé, premier servi », la date de réception du dossier de souscription par le Gérant faisant foi. Les souscriptions sont réalisées au fur et à mesure de leur accomplissement sous réserve de l'atteinte du seuil minimum de souscription de 500.000 euros au plus tard le 31 décembre 2023.
- Les actions nouvelles devront être libérées intégralement à la souscription en numéraire (en espèces par chèque, virement ou virement du compte espèces PEA ou PEA PME). Le Gérant constatera pour la première fois les souscriptions effectuées dans le cadre de l'Offre et l'accroissement du capital de la Société lié à ces souscriptions, ainsi que la création des actions y relatives, dès lors que le seuil de 500.000 euros (montant total des souscriptions d'actions reçues) aura été constaté, et au plus tard le 31 décembre 2023. La société UWine SAS se réserve la faculté de souscrire une partie de l'offre pour un montant de 250.000 euros maximum afin de permettre à la Société de franchir le seuil de caducité de 500.000 euros. Dans l'attente de l'atteinte de ce seuil, le montant total des souscriptions sera conservé sur un compte séquestre ouvert dans les livres de la BNPP.
- Dès lors que le franchissement du seuil de 500.000 euros aura été constaté, les sommes correspondantes aux souscriptions reçues postérieurement à cette constatation seront virées dès la validation des souscriptions sur le compte de la Société qui pourra ainsi réaliser les investissements à compter de cette date.
- Les souscriptions seront reçues à compter du 1er août 2023 et jusqu'au 31 juillet 2024 (19 h, heure française), sauf clôture anticipée en cas de souscription de l'intégralité de l'augmentation de capital avant cette dernière date ou de décision du Gérant.
- Les actions souscrites et libérées intégralement porteront jouissance à compter de la date de constatation de l'augmentation de capital après franchissement du seuil de caducité de 500.000 euros.
- Le capital social étant variable, les souscriptions seront enregistrées quel que soit le pourcentage de réussite de l'émission sous réserve que le montant global des souscriptions au titre de l'Offre atteigne la somme de 500.000 euros au plus tard le 31 décembre 2023. Dans le cas contraire, la Gérance devra constater (i) l'annulation de l'Offre, (ii) en informer les souscripteurs le 5 janvier 2024 et (iii) procéder au remboursement de leur souscription au plus tard le 31 janvier 2024.

Déclare souscrire _____ (en lettre : _____) actions.

Déclare libérer ma souscription, soit la somme de _____ (en lettre : _____) euros.
sur le compte ouvert à cet effet par la Société auprès de la banque BNPP, agence de Pauillac sise à Pauillac (33250), 10 rue Albert Premier.

RIB : 30004 02561 000115 84946 22

IBAN : FR76 3000 4025 6100 0115 8494 622

BIC : BNPAFRPPXXX



UWGC 4

Société en commandite par action au capital de 2.368.300€
Siège social : 13 allée de Chartres
33000 BORDEAUX
953 378 379 RCS BORDEAUX

Modalités de souscription pour les personnes physiques (régimes fiscaux non cumulables) :

- ☐ **Réduction Madelin** (réduction d'impôt sur le revenu - IRPP)
☐ **PEA ou PEA-PME**

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer auprès de son conseiller fiscal habituel de la fiscalité s'appliquant à son cas particulier.

Modalités de souscription pour les personnes morales soumises à l'IS :

- ☐ **Apport-Cession**

L'investissement peut être considéré comme un emploi éligible au régime de l'article 150-0 B ter du CGI. Chaque souscripteur doit se rapprocher de son conseil fiscal habituel pour s'assurer que les conditions de l'apport-cession sont réunies.

Mode de communication privilégié :

Nous souhaitons limiter au minimum les envois papiers à des fins écologiques et d'efficacité. Dans cet objectif et conformément à l'article R225-63 du Code de Commerce, nous vous proposons de vous adresser toutes les communications et convocations uniquement par email.

- ☐ **Oui, j'accepte de recevoir les communications et les convocations par email.**
☐ **Non, je souhaite recevoir les communications et convocations sur support papier.**

J'autorise U'wine SAS à m'envoyer des communications commerciales ou informationnelles par courrier électronique. A propos de :

- ☐ Evénements
☐ Boutique
☐ Actualités

Conseil en investissement :

En cas de commercialisation de l'Offre via des distributeurs (PSI ou CIF) : l'investisseur bénéficiera d'un service de conseil en investissement.
En cas de commercialisation de l'Offre directement par UWGC 4 : l'investisseur ne bénéficiera pas d'un service de conseil en investissement.

Fait à _____ Le _____

Signature [1]

[1] Signature assortie de la mention manuscrite
« Bon pour souscription de xx actions ».

Calendrier de l'offre :

1er août 2023	Date d'ouverture de l'offre et mise à disposition du DIS aux investisseurs.
31 décembre 2023 (19 h, heure française)	Date limite de réception des dossiers de souscription complets pour la prise en compte de la souscription au titre de l'atteinte ou non du seuil de caducité de 500.000,00 €. Dans l'attente de l'atteinte de ce seuil, le montant total des souscriptions sera conservé sur un compte séquestre ouvert dans les livres de la BNPP au nom de l'Emetteur. Dès lors que le franchissement du seuil de 500.000,00 € aura été constaté, les sommes correspondantes aux souscriptions reçues postérieurement à cette constatation seront virées dès la validation des souscriptions sur le compte de l'Emetteur qui pourra ainsi réaliser les investissements à compter de cette date. Constatation par le Gérant de la première augmentation de capital de l'Emetteur.
5 janvier 2024 au plus tard	Information des Investisseurs sur les résultats de l'Offre au 31 décembre 2023 et de la poursuite ou non de l'Offre (mention sur le site internet de l'Emetteur par voie de communiqué de presse). Le communiqué de presse précisera si la société U'WINE SAS a souscrit une partie de l'Offre et, le cas échéant, le pourcentage de détention de U'WINE SAS dans l'Emetteur. Le cas échéant, restitution des chèques ou remboursement par virement des souscriptions reçues en cas de caducité de l'Offre : dans les meilleurs délais et le 31 janvier 2024 au plus tard. Information des Investisseurs du franchissement du seuil de caducité via le site internet de l'Emetteur www.uwine-grands crus.fr/4 .
31 juillet 2024 (19 h, heure française)	Clôture des souscriptions pour les investisseurs et date limite de réception des dossiers de souscription.
5 août 2024 au plus tard	Publication des résultats définitifs de l'Offre sur le site internet de l'Emetteur www.uwine-grands crus.fr/4 .



UWGC 4

Société en commandite par action au capital de 2.368.300€

Siège social : 13 allée de Chartres

33000 BORDEAUX

953 378 379 RCS BORDEAUX

Facteurs de risques :

- Risques liés à l'activité de l'Emetteur et à son projet :

- Risque lié à l'absence de chiffre d'affaires
- Risque de conflits d'intérêt en matière de transfert de vins entre les clients investisseurs de U'WINE SAS
- Risque lié à l'activité d'achat et de vente de vins de l'Emetteur
- Risque de dépendance à l'égard de la société U'WINE SAS et de Thomas HEBRARD
- Risque lié à la valorisation différente des actions au titre du Retrait Anticipé et de la liquidation
- Risque lié au pouvoir de l'associé commandité et du Gérant
- Risque lié à la responsabilité de l'actionnaire commanditaire ayant exercé son droit de Retrait Anticipé
- Risque lié au financement des demandes de Retrait Anticipé et au remboursement des actions dans le cadre de la liquidation de l'Emetteur
- Risque lié à la situation financière de l'Emetteur
- Risque lié à l'insolvabilité de l'associé commandité

- Risques attachés aux titres offerts à la souscription :

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi
- Risque de retour sur investissement
- Risque d'illiquidité
- Risque lié aux souscriptions directes
- Risques liés aux avantages fiscaux dont le bénéfice est subordonné à la conservation des actions
- Risque d'annulation de l'Offre si le montant des souscriptions n'atteint pas 500.000,00 € au 31 décembre 2023